



Neuilly, le 20 septembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord entre la SCPP et l'ESML (Syndicat des Éditeurs de Musique de Services en ligne)

La SCPP et l'ESML, syndicat des Éditeurs de Services de musique en ligne, qui regroupe notamment Allo Music, Beezik, Deezer, le Geste, Music Me, Orange, SFR, Starzik et Virgin Mega, sont parvenus à un accord qui devrait permettre la régularisation de la situation des nombreux éditeurs de services de webradios semi-interactives françaises vis-à-vis des droits des producteurs de phonogrammes.

L'accord, basé sur l'étude réalisée par l'ESML et sur de nombreux entretiens passés par la SCPP avec d'autres webradios semi interactives, prend en compte l'économie naissante de ces nouveaux services.

Cet accord devrait faciliter le développement de l'activité des webradios semi interactives en France et contribuer à la diversité culturelle de la diffusion musicale en France.

Marc GUEZ, Directeur Général Gérant de la SCPP et Axel DAUCHEZ, Président de l'ESML ont exprimé leur satisfaction mutuelle à la conclusion de cet accord.

Le contrat résultant de cet accord sera disponible sur le site Internet de la SCPP.

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 1500 producteurs sont actuellement membres de la SCPP qui réunit de nombreux producteurs indépendants et les sociétés internationales comme EMI, Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. 14, Boulevard du Général Leclerc – 92527 Neuilly-sur-Seine Cedex - Tél : 01 41 43 03 03 www.scpp.fr

L'ESML, Syndicat des Éditeurs de Services de Musique en Ligne, dans le cadre de la défense des intérêts de ses membres, a notamment l'objectif de favoriser le développement durable du marché légal de la musique numérique, de permettre l'émergence d'une pluralité d'acteurs, français, européens et internationaux, tout en préservant l'indépendance culturelle française, de garantir le développement d'une gamme variée de services (gratuits et payants) offrant une véritable réponse légale graduée aux enjeux du piratage, et plus généralement, de protéger la diversité et l'indépendance culturelle afin d'assurer la pérennité des offres légales. Il est l'interlocuteur et le partenaire naturel des autres organisations représentatives de la filière musicale (SACEM, SNEP, UPFI, ADAMI, SPEDIDAM,...) ainsi que des pouvoirs publics et de l'Hadopi. 27, rue la Boétie -75008 Paris- 01 44 94 93 40

Information presse :

ESML :
Sophie Samama
T. 01 55 80 69 02

SCPP
Anouchka Roggeman
Responsable du service Communication
Tél : 01 41 43 03 07
E-Mail : anouchka.roggeman@scpp.fr